

Société des établissements de plein air du Québec

*Mémoire sur le projet de la réserve aquatique
de la rivière Ashuapmushuan*

Saguenay—Lac-Saint-Jean 6212-01-202

Projet de réserve aquatique de la rivière
Ashuapmushuan

197 P NP DM4.1



Présentation de la Sépaq

La Sépaq est une société d'État qui :

- *a pour objet d'exploiter et de développer, au profit de l'ensemble des Québécois, les équipements et les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés par le gouvernement du Québec;*
- *exploite 46 établissements dont 22 parcs nationaux, 16 réserves fauniques, 1 pourvoirie et 7 centres touristiques dans 15 régions administratives;*
- *gère et développe la majorité des établissements sous sa gestion en concertation avec les instances régionales;*
- *a le mandat d'effectuer une exploitation commerciale rentable et un développement durable du réseau des réserves fauniques.*

Intérêt de la Sépaq pour le projet

- *Le projet de création d'une réserve aquatique sur une portion de la rivière Ashuapmushuan serait localisé en grande partie à l'intérieur des limites de la réserve faunique Ashuapmushuan (70 %) dont la gestion relève de la Sépaq;*
- *La réalisation du projet aurait des répercussions sur l'exploitation de certaines activités fauniques et récréatives offertes par la Sépaq dans la partie de la réserve aquatique qui serait incluse dans la réserve faunique Ashuapmushuan;*
- *Le promoteur propose déléguer la gestion courante des activités exercées dans la réserve aquatique à la Sépaq.*

Réserve faunique Ashuapmushuan

Principales caractéristiques

- *Territoire voué à la conservation et à la mise en valeur de la faune pour les Québécois;*
- *Rivière (Ashuapmushuan) exceptionnelle à l'échelle du réseau dont l'accès est facile et qui est remarquable aux plans des paysages, du potentiel canotable, de la géomorphologie et de l'histoire;*
- *7 chalets, 16 camps rustiques, 6 carrés de tente et 1 camping aménagé destinés à la pêche, à la chasse et à la villégiature;*
- *200 km de parcours de canot-camping sur les rivières Normandin et Ashuapmushuan avec panoramas remarquables à moyens;*
- *Plus de 1,2 M\$ investis depuis 1998 pour consolider et développer les activités et infrastructures de ce territoire;*
- *Situation financière déficitaire : perte d'exploitation de 160 000 \$ en 2003-2004 et aucun profit d'opérations depuis que la Sépaq en a la gestion.*

Préoccupations de la Sépaq par rapport au projet

■ *Impact sur le statut de réserve faunique*

- *Le projet ne fait pas mention de l'effet de la création de la réserve aquatique sur le maintien du statut de réserve faunique;*
- *Si la création de la réserve aquatique a pour conséquence de soustraire le statut de réserve faunique, il y aura alors :*
 - *Perte de territoire sous la gestion de la Sépaq;*
 - *Obligation de conclure une convention avec le promoteur afin de pouvoir poursuivre les activités de la Sépaq dans la réserve aquatique.*

Préoccupations de la Sépaq par rapport au projet

- ***Impact sur l'exploitation des activités fauniques et récréatives de la Sépaq dans l'aire protégée***
 - ***Perte d'autonomie de gestion en matière faunique et récréative pour la Sépaq :***
 - ***Les activités fauniques et récréatives de la Sépaq offertes dans la réserve aquatique :***
 - ▶ ***ne seraient plus gérées uniquement en fonction de ses propres modalités et mandat;***
 - ▶ ***devraient aussi prendre en compte les mesures du plan de conservation de la réserve aquatique quant aux conditions de réalisation de ces activités.***

Préoccupations de la Sépaq par rapport au projet

- *Obligation d'harmoniser les activités gérées par la Sépaq dans la réserve aquatique avec les objectifs du plan de conservation :*
 - *Pour être conformes aux mesures établies au plan de conservation et au zonage de la réserve aquatique, certaines activités de la Sépaq pourraient nécessiter des modifications tel le lieu ou le moment de leur pratique (ex.: sites de camping sauvage);*
 - *La mise aux normes de certaines activités fauniques et récréatives avec les mesures du plan de conservation risque d'occasionner des coûts dont la réserve faunique Ashuapmushuan pourrait avoir de la difficulté à supporter compte tenu de sa situation financière déficitaire.*

Préoccupations de la Sépaq par rapport au projet

- *Danger de développer des activités récréotouristiques concurrentes aux activités offertes dans la réserve faunique et la région :*
 - *Le développement d'activités récréotouristiques dans la réserve aquatique risque de concurrencer l'offre d'activités de la réserve faunique Ashuapmushuan et d'autres sites touristiques régionaux si le promoteur n'en tient pas compte dans son approche de mise en valeur.*

Préoccupations de la Sépaq par rapport au projet

- *Interdictions liées au zonage qui rendront complexe l'exploitation d'activités offertes par la Sépaq dans la réserve aquatique :*
 - *La circulation nautique motorisée :*
 - ▶ *Interdite dans la «zone de préservation et usage léger» pour effectuer l'entretien et l'aménagement de sites récréatifs quand ces derniers sont accessibles uniquement par la rivière (ex.: camping sauvage pour le canot-camping);*

Préoccupations de la Sépaq par rapport au projet

- *La circulation de véhicules hors route interdite dans la réserve aquatique :*
 - ▶ *Pour l'entretien ou l'aménagement de sites récréatifs;*
 - ▶ *Pour des fins de chasse sportive à l'orignal.*

Préoccupations de la Sépaq par rapport au projet

■ *Sépaq ciblée comme délégataire pour assumer la gestion de la réserve aquatique*

➤ *Manque de précisions sur les responsabilités de gestion confiées au délégataire :*

- *Impossible d'évaluer les tâches pour accomplir adéquatement la gestion de la réserve aquatique tant pour la protection du milieu, l'entretien d'infrastructures, le développement d'activités, l'offre de services et la durée de la saison d'opérations;*
- *Impossible pour la Sépaq d'évaluer les besoins en personnel, en équipements et les coûts d'opérations requis pour assurer correctement la gestion de la réserve aquatique.*

Préoccupations de la Sépaq par rapport au projet

- ***Méconnaissance des conditions fixées au délégataire pour gérer la réserve aquatique :***
 - ***Les conditions du promoteur pour gérer la réserve aquatique sont inconnues tant au niveau des obligations à respecter, de l'aide financière prévue pour compenser le délégataire que de la durée de la convention de gestion.***
- ***Aucune rétribution prévue pour compenser le délégataire :***
 - ***La volonté du promoteur d'offrir une aide financière au délégataire pour assumer à sa place ses responsabilités de gestion dans la réserve aquatique n'est pas connue ni le montant de cette aide.***

Préoccupations de la Sépaq par rapport au projet

- *Aucune participation de la Sépaq à la gestion de la réserve aquatique sans une compensation financière adéquate*
- *Une compensation financière juste devra obligatoirement être versée par le promoteur afin que la réserve faunique Ashuapmushuan assume la gestion de la réserve aquatique compte tenu de sa situation financière précaire.*

Préoccupations de la Sépaq par rapport au projet

■ *Absence de la Sépaq au conseil de conservation et de mise en valeur*

➤ *Sépaq non prévue comme membre à part entière du conseil même s'il y aurait :*

- *Des activités fauniques et récréatives sous sa gestion qui continueraient d'être exploitées dans la réserve aquatique;*
- *Des besoins d'harmonisation de ces activités avec le plan de conservation de la réserve aquatique;*
- *Des possibilités de développement d'activités concurrentes à la réserve faunique dans l'aire protégée;*
- *70 % de la superficie de l'aire protégée incluse dans la réserve faunique.*

Recommandations de la Sépaq par améliorer le projet

■ *Maintien du statut de réserve faunique*

- *Le statut de «réserve faunique» doit être maintenu dans la réserve aquatique :*
 - *Selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les dispositions législatives et réglementaires compatibles avec une aire protégée continuent de s'appliquer à l'intérieur de ce territoire;*
 - *La Sépaq aura l'obligation d'harmoniser les activités offertes dans la réserve aquatique avec le plan de conservation en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel;*

Recommandations de la Sépaq par améliorer le projet

- *L'abolition du statut de réserve faunique obligerait la conclusion d'une entente avec le promoteur pour permettre à la Sépaq d'exploiter ses activités dans l'aire protégée;*
- *L'abolition du statut de réserve faunique et la conclusion d'une entente ne sont pas des étapes nécessaires à la création de la réserve aquatique compte tenu des dispositions prévues à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel;*
- *La conclusion d'une entente ne constituerait qu'une «étape administrative» additionnelle et non essentielle une fois la réserve aquatique créée.*

Recommandations de la Sépaq par améliorer le projet

■ *L'harmonisation des activités fauniques et récréatives de la Sépaq dans l'aire protégée doit être réalisée à la satisfaction des parties*

➤ *La recherche de solutions pour harmoniser l'exploitation d'activités fauniques et récréatives offertes par la Sépaq dans la réserve aquatique avec le plan de conservation doit, le plus possible, être satisfaisante à la fois pour le promoteur et la Sépaq.*

Recommandations de la Sépaq par améliorer le projet

- ***Développement récréotouristique complémentaire à l'offre de la Sépaq et de la région***
 - *Le développement récréotouristique dans la réserve aquatique ne doit pas créer un «effet de concurrence» mais plutôt une «plus value» dans l'offres touristiques locale et régionale.*
- ***Modification de certaines prescriptions du zonage***
 - *La «circulation nautique motorisée» doit être permise dans la «zone de préservation et usage léger» pour être capable d'effectuer l'entretien ou l'aménagement de sites récréatifs quand ils sont accessibles uniquement par la rivière;*

Recommandations de la Sépaq par améliorer le projet

- *La «circulation de véhicules hors route» doit être permise dans la réserve aquatique :*
 - *Pour des fins d'entretien ou d'aménagement de sites récréatifs quand ce mode de transport est le plus opportun;*
 - *Pour la chasse à l'orignal, les mesures liées à l'utilisation d'un tel véhicule devraient être comparables et équitables autant pour les chasseurs de la Sépaq que pour la chasse traditionnelle de subsistance.*

Recommandations de la Sépaq par améliorer le projet

■ *Précisions additionnelles sur la délégation de gestion de la réserve aquatique à la Sépaq*

- *L'information et les intentions du promoteur doivent être mieux définies sur certains aspects de la gestion et de la délégation de la réserve aquatique pour que la Sépaq évalue sa capacité et son intérêt à gérer ce territoire :*
 - *Les responsabilités, les tâches, les services à offrir et la période d'opérations liés à la réserve aquatique doivent être détaillés;*
 - *Les principales obligations exigées au délégataire pour gérer la réserve aquatique doivent être connues;*
 - *Le promoteur doit préciser l'aide financière qu'il est prêt à consentir au délégataire pour assumer adéquatement la gestion de la réserve aquatique.*

Recommandations de la Sépaq par améliorer le projet

- ***Insertion de la Sépaq au conseil de conservation et de mise en valeur***

- *La Sépaq devrait être membre à part entière du conseil de conservation et de mise en valeur*